



NATIONS  
UNIES

A



Conférence mondiale de la Décennie  
des Nations Unies pour la femme :

Egalité, développement et paix

Copenhague, Danemark  
14-30 juillet 1980

Distr.  
LIMITEE

A/CONF.94/L.22/Corr.1  
28 juillet 1980

Original : ANGLAIS/FRANCAIS

Point 11 de l'ordre du jour

Chapitre V

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DECISIONS PRISES  
PAR LA CONFERENCE AU SUJET DE CES RAPPORTS

B. Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : M. Ali Benbouchta (Maroc)

1. Insérer, après le paragraphe 165, un nouveau paragraphe ainsi conçu :

"Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies devrait entreprendre la compilation d'un recueil comparatif des lois nationales ayant pour objet de promouvoir l'égalité des sexes. Ce recueil, qui susciterait des idées et exercerait un effet persuasif, favoriserait l'adoption de nouvelles lois visant à intégrer les femmes à tous les domaines d'activité. Il devrait être publié dans la série législative des publications des Nations Unies."

2. A la page 9 de l'annexe I, modifier le titre de la rubrique comme suit :

"Assistance aux femmes réfugiées et aux femmes déplacées dans le monde entier".